



#### SOMMAIRE

- P.1/1 Convention EPLE/REGION : le bout du tunnel
- P.2/1 CTPA du 24 janvier
- P.3/2 DOTATION LYCEE : un nouveau dialogue de gestion
- P.4/2 Appel à la grève du 8 février

## I- CONVENTIONS EPLE/REGION : le bout du tunnel ?

### Bref rappel

Mi octobre, nous avons informé les S1 des lycées de la présentation de la nouvelle convention lycée/Région aux CA des établissements (convention liée à la loi de décentralisation de 2003). Le sujet était épineux : adopter en CA cette convention, dont nous avons listé les carences et les dangers (voir la circulaire du 18 octobre 2006), c'était autoriser le chef d'établissement à la signer avec la Région. Transfert des TOS, vie interne dans les établissements, le document traite de nombreux aspects qui appellent à la plus grande vigilance et qui sont loin de recueillir un satisfecit : absence de concertation avec les organisations syndicales, réduction du dialogue social au seul échange avec le chef d'établissement, absence de garanties contre l'externalisation des missions de service public (la restauration notamment), utilisation abusive des locaux sans accord du CA !

**Pour toutes ces raisons, la section académique du SNES a appelé les élus SNES-FSU aux conseils d'administration à la plus grande vigilance et conseillé dès octobre de rejeter cette convention en votant contre ou en l'amendant ce qui devait contraindre la Région à revoir sa copie.**

### La convention a été majoritairement rejetée dans l'académie :

Les élus SNES-FSU ne s'y sont pas trompés et ce sont plus de la moitié des CA des lycées de l'académie qui ont rejeté ou amendé la convention et ce, malgré les pressions exercées par certains élus et l'administration.

Devant cette mobilisation dans les établissements, les élus à la Région ont rapidement réagi dans diverses déclarations : M.Vauzelle se dit opposé à la décentralisation et au texte tel qu'il a été élaboré, M. Nyssen souligne l'impossibilité d'amender le texte....tous deux rappellent que nos demandes sont pour partie satisfaites dans le protocole préalable à la convention ! Mais faut-il leur rappeler que le protocole n'est pas la convention et que c'est bien elle qui fixe la contractualisation entre l'établissement et la collectivité de rattachement ?

### Nos luttes sont fructueuses ! Un nouveau texte est à l'élaboration :

Les dernières informations qui proviennent de la Région font état de l'élaboration d'un nouveau texte qui serait soumis aux CA des établissements dans les semaines à venir ; ce document devrait intégrer les garanties que nous attendons.

**Dans les établissements où la convention première version a été présentée et votée (pour ou contre) ou amendée, il faudra procéder à un nouveau vote sur la nouvelle version du texte ( dont nous souhaitons en préalable qu'elle soit présentée et votée en séance plénière de la Région) . Dans les autres établissements, c'est la nouvelle version qui doit être directement présentée au CA.  
Nous tiendrons les S1 et élus en CA informés des suites du dossier.**

## II- CTPA DU 24 JANVIER : RENTREE 2007 CATASTROPHIQUE

La dotation académique réentrée au CTPA du 24 janvier se traduit par une nouvelle saignée dans le second degré amputé de 190 nouveaux postes (96 au titre de la démographie et 94 au titre des décharges statutaires) alors que la pause démographique très relative (en moyenne 6 élèves de moins par collège et 7 par lycée) aurait permis d'améliorer légèrement nos conditions de travail et les conditions de scolarisation des élèves.

Les modifications de structures pour la rentrée, c'est-à-dire l'offre de formation actualisée révèlent pour la deuxième année consécutive, un appauvrissement de l'offre de formation. Offre gélée en langues vivantes, sous prétexte de non consultation de la commission académique des langues vivantes... Si l'on excepte les ouvertures pour « poursuite d'études » comme la formation sanitaire et sociale à la SEP du lycée Raynouard à Brignoles, ne seront ouverts qu'une section européenne espagnole au lycée Rouvière dans le cadre de l'évolution de ce lycée vers une plus grande polyvalence et une section européenne allemand au lycée Calmette à Nice. L'option MPI n'est toujours pas considérée comme indispensable : « trop élitiste », option de « contournement ».

**Les options, de façon générale, sont dans l'œil du cyclone, c'est dans cette part « variable » de la dotation que des coupes claires peuvent se produire plus facilement.** Certains chefs d'établissements présentent d'autre part des demandes d'ouverture avant que les CA n'en soient informés. Le Recteur nous a suivis et ne s'est pas prononcé sur ces ouvertures tant que les CA n'auront pas donné leur avis.

### **III- DOTATIONS LYCEE POUR LA RENTREE 2007 : nouveau dialogue de gestion ?**

#### **Principes et finalités :**

Au cours du CTPA du 4 décembre, le Recteur a présenté les nouvelles modalités de calcul des dotations des lycées de l'académie. Sous couvert « d'équité », de « lisibilité » et de « cohérence », il s'agit de nouveaux modes de calcul qui obéissent au souci exclusif de rationalisation des moyens et de gestion à enveloppe restreinte. Les finalités affichées ne sauraient non plus nous satisfaire : on ne sait que trop bien ce que l'administration entend par « efficience » ! Quant à « l'autonomie des établissements », elle risque fort de se traduire par de la déréglementation et un accroissement de la mise en concurrence des lycées. Conséquences : des formations mises en concurrence dans les établissements, des risques de fermeture de postes et nos métiers soumis à la performance.

#### **Le calcul des dotations se répartit désormais comme suit :**

- une part dite « fixe » qui correspond selon les dires du recteur aux horaires réglementaires des formations obligatoires des élèves . Mais ce que l'administration considère comme réglementaire ne correspond pas aux textes officiels puisque ce calcul intègre le non dédoublement des divisions inférieures à 24 élèves, ce qu'aucun texte ne mentionne !
- une part dite « statutaire » (les décharges, heures de labo, premières chaires...) qui oscillerait entre 6 et 8% de la dotation et dont on sait combien elle sera susceptible d'évoluer au vu de nos succès contre la réécriture des décrets de 50.
- une part « modulable », des plus inquiétantes, qui s'élèverait à 10% de la dotation, consacrée à l'autonomie pédagogique de l'établissement. Cette part va mettre en concurrence dans une enveloppe les options facultatives notamment. Elle est soumise à ce que le Recteur appelle les contrats d'objectifs dont on sait qu'ils n'ont été mis en place dans quasiment aucun établissement !

Nos interventions ont été nombreuses et virulentes pour dénoncer les risques de cette gestion et contrer la prétendue transparence alors que le calendrier de gestion ne prévoit à aucun moment de consultation des élus dans les établissements sur ces sujets. Faut-il encore rappeler que le chef d'établissement n'est que l'exécutif des décisions du CA ?

#### **Qu'en est-il des informations sur la dotation de chaque établissement ?**

Les dotations devraient arriver dans les établissements début février mais les échanges sont allés bon train entre l'administration et les chefs d'établissement courant décembre. A aucun moment cependant, les instances démocratiquement élues et représentatives dans les EPLE (Commission permanente, Conseil d'administration ) n'ont été consultées sur ces sujets et notamment sur les formations soumises à la part modulable. Certains chefs d'établissements laissent déjà filtrer des éléments et n'hésitent pas à organiser des « réflexions » « échanges » sur ces sujets avec les coordonnateurs de discipline ou le conseil pédagogique !

#### **Comment lutter contre l'opacité et contrer l'offensive de mise en concurrence des formations ?**

Ce que l'administration entend par transparence ne peut nous satisfaire et les avis des enseignants sur les choix en termes de formation sont indispensables, d'autant que ces choix peuvent conduire à des fermetures de postes. Dans tous les cas, de ces consultations (réunions, conseil pédagogique) ne sauraient émaner des décisions qui permettraient de justifier tel ou tel choix, il convient d'exiger que tout soit présenté en commission permanente et en CA ! Les parents d'élèves seront en effet certainement attentifs à la réduction de l'offre de formation proposée à leurs enfants... Calculer les besoins réels de l'établissement sur la base des formations existantes permet d'argumenter en CA et s'opposer collectivement à la mise en concurrence des formations c'est garantir une formation équitable sur le territoire .

**N'hésitez pas à contacter la section académique du SNES sur ces questions !**

### **IV Appel à la grève du 8 février**

**JEUDI 8 FÉVRIER GRÈVE UNITAIRE NATIONALE  
dans la Fonction Publique et dans l'Éducation nationale**

**MANIFESTATIONS**

**à NICE : 10h00, Gare SNCF**

**à TOULON : 10h00, Place de la Liberté (RDV Education)**

#### **Pour nos salaires, pour l'emploi public**

- Maintien du pouvoir d'achat en 2006,
- Augmentation des salaires en 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue (1,8%),
- Rattrapage sur les pertes de pouvoir d'achat (plus de 6% depuis 2000, 20% depuis 1981 !),
- Refonte globale de la grille indiciaire.

#### **Pour la défense de nos missions**

- Retrait du projet de réforme des décrets de 1950 (bivalence, compléments de service, heures statutaires),
- Ouverture de négociations sur le temps et la charge de travail des enseignants,
- Halte aux suppressions de postes.